

LES POLITIQUES

Dans chaque domaine analysé, le terme « politique » signifie l'ensemble formé par la détermination des objectifs, le choix de priorités et la sélection des moyens de mise en œuvre, en terme de mesures réglementaires, d'organisation, de gestion et d'aménagement à prendre seul ou en collaboration avec d'autres acteurs.

Les politiques reprennent ici un ensemble d'orientations issues de la réflexion des auteurs de projet et de débats à l'occasion des commissions consultatives. Elles sont d'abord regroupées par thèmes, ensuite les priorités sont mises en évidence en fin de document, dans les mesures générales d'aménagement.

L'ensemble des propositions, qui dépasse largement les capacités financières de la commune, forme d'abord la philosophie d'un projet urbain communal inscrit dans le long terme, essence même du dossier de base.

La deuxième phase du projet permettra de déterminer les investissements financiers prioritaires des prochaines années en rapport avec les moyens financiers de la commune.

L'application des politiques commence néanmoins dès maintenant par la mobilisation des ressources humaines et l'optimisation des outils de gestion.

Les grands principes

Saint-Gilles est une des 19 communes qui constituent et morcellent la Région de Bruxelles - Capitale. Celle-ci est la fois région, ville, capitale régionale, nationale et européenne. Il est donc impératif que la commune s'inscrive dans la cohérence d'une entité multi-fonctionnelle, tout en respectant les particularités locales.

La commune est par ailleurs le dernier échelon entre les différents pouvoirs et le citoyen. Elle a donc un rôle de proximité, de décentralisation et d'observation à assurer. Son terrain d'action privilégié reste le service public de proximité, ainsi que l'espace public dans tous ses aspects : aménagement, gestion et contrôle.

Dans un certain nombre de politiques envisagées ci-dessous, elle reste tributaire des politiques et moyens mis en œuvre par la Région, le Fédéral ou le Communautaire.

Les grandes options en matière de politique sont indissociables d'orientations en matière de gestion. C'est au quotidien que se gère le cadre de vie qui est un facteur essentiel de l'attractivité d'un lieu.

Le développement à Saint-Gilles s'orientera essentiellement vers l'optimisation de ses atouts selon les principes suivants :

- Préserver et favoriser la fonction logement et améliorer les conditions d'habitat.
- Protéger le patrimoine et embellir le paysage urbain.
- Modérer le trafic automobile et améliorer les conditions d'utilisation des modes de déplacement alternatifs.
- Optimiser les infrastructures collectives et moyens structurels, budgétaires et humains existants.
- Organiser les concertations et partenariats avec les différents acteurs publics et privés.
- Coordonner les multiples actions associatives, principalement dans le domaine social.